



Commune de Barran

DÉPARTEMENT DU GERS
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

COMPTE RENDU EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 23/04/2026

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barran sous la présidence de Monsieur Emerick DALLA-BARBA, Maire

Présents : Emerick DALLA-BARBA, Maire, Didier SARKISSIAN (*ayant procuration de Théophile JOULLIÉ*), Virginie PUJOS, Émilie DUBOS, Maires-adjoints, Fabienne MARTINEZ, Muriel TABARANT, Gaston REY, Anne FOURES, Laurence TOMASELLO, Lucile GARRIGUES, Gaëtan MAUROSY, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Simon DANÉY DE MARCILLAC

Excusés : Théophile JOULLIÉ

Secrétaire de séance : Virginie PUJOS

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 adopté à l'unanimité.
Madame Virginie PUJOS est désignée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire énumère les principales dépenses et travaux effectués depuis la dernière séance et rend compte des des décisions prise dans le cadre de ses délégations.

- **DÉCISION DU MAIRE :**

- n°001-2026 location foyer familial famille le 5&6 avril 26 60€
- n°002-2026 renouvellement adhésion association Clochers Tors pour un montant de 70€60 (706habitants)
- n°003-2026 renouvellement adhésion CAUE du Gers pour un montant de 300€ (entre 400 et 800 hab) conseil aux collectivités Architecture Urbanise et Environnement basé au CD32
- n°004-2026 attribution concession 50ans / 50€

- **RESSOURCES HUMAINES**

- Arrêté pris de mise à la retraite pour départ au 1^{er} juillet de Monsieur SIERS SAINT MARTIN au service technique
- Publication de l'offre de recrutement le 11/04 ouvert jusqu'au 20/05 nb de candidatures à ce jour : 12

- **CADRE DE VIE :**

- Plantations effectuées en partie de 17/04 suite entre le 27 et le 8 mai

- **TRAVAUX**

- Une réunion a eu lieu avec la DDT pour la restitution de l'étude du pôle ingénierie des territoires concernant l'installation de feux de récompense à l'entrée Sud du village. Il a été proposé d'agrémenter

l'installation des feux d'un aménagement visuel afin de bien démarquer l'entrée d'agglomération. Une subvention peut être allouée par le Département pour ces aménagements ; une demande sera présentée.

- Projet d'aménagement d'une salle de rangement à l'école : de nouveaux devis vont être demandés auprès d'entreprises spécialisées en pose de placo, les premiers devis reçus étant à des montants estimés élevés.
- Achat d'un lave-vaisselle cuisine école : Le lave-vaisselle actuel doit être renouvelé, des devis sont en cours.

- Une rencontre avec Monsieur DUFFOURG, sénateur s'est déroulée le lundi 27 avril en Mairie.

OBJET : BUDGET COMMUNE AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
le Conseil Municipal de la Commune de Barran	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	301 746,78
- un excédent reporté de :	425 315,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	727 062,55
- un excédent d'investissement de :	23 466,40
- un déficit des restes à réaliser de :	174 364,00
Soit un besoin de financement de :	150 897,60
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	727 062,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	150 897,60
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	576 164,95
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 466,40

Objet : Attribution de subventions aux associations 2026

PRÉSENTATION :

Monsieur SARKISSIAN présente le projet d'attribution 2026 et propose aux membres du conseil de donner leur avis sur les propositions 2026.

DÉLIBÉRATION

VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations effectuées par la commission communale des finances après analyses des demandes des différentes associations:

ASSOCIATIONS	2026
Arts et musique	-
Arts en flèches	350,00 €

Atelier Barrannais	500,00 €
Autour de la Vie Scolaire	250,00 €
Basket	300,00 €
Chasse St Hubert	200,00 €
Chasse Chapitre	200,00 €
Comité des fêtes	5 000,00 €
Country	150,00 €
Gym volontaire	300,00 €
JJ Barrannais	100,00 €
Joyeuse Pétanque barrannaise	300,00 €
Judo	700,00 €
Club de loisirs	-
Moto club barrannais	100,00 €
Pétanque Sportive barrannaise	300,00 €
Tennis	600,00 €
Coopérative scolaire	2 000,00 €
Sapeurs-pompiers	400,00 €
Souvenir français	200,00 €
La Fraternelle de Pêche- Mirande	100,00 €
Don du sang LASSERAN	150,00 €
Subvention exceptionnelle en prévision de manifestation particulière ou achat particulier	15 000,00 €
TOTAL	27 300,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- De dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

PRÉSENTATION :

Monsieur SARKISSIAN présente l'ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus. Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2026 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.76 %
 Taxe sur le foncier bâti : 72.67 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 83.96 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

		BP 2026
FONCTIONNEMENT		
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	260 035,95 €
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	101 835,95 €
61	SERVICES EXTERIEURS	133 000,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 200,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	6 000,00 €
	012 - CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	357 500,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 000,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 000,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	310 500,00 €
	014- ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 154,00 €
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	213 010,00 €
	66 - CHARGES FINANCIERES	20 941,00 €
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
	68 - DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	500,00 €
	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	400 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 270 140,95 €
	70 - PRODUITS DES SERVICES	13 550,00 €
	73 - IMPOTS ET TAXES	394 512,00 €
	74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	272 663,00 €
	75 - AUTRES PRODUITS	13 251,00 €
	76 - PRODUITS FINANCIERS	- €
	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €
42	OP. TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
	TOTAL DES RECETTES	693 976,00 €
TOTAL Fonctionnement sans report		
Excédent de fonctionnement reporté		576 164,95 €
TOTAL Fonctionnement avec report		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 270 140,95 €

		BP 2026
INVESTISSEMENT		
	13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €
	16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	62 012,65 €
	20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00 €
	21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	322 073,73 €
	27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €
	040- OP, D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
	REPORT DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- €
	RAR N-1	174 364,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	608 450,38 €
	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	160 635,60 €
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 348,38 €
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	- €
	040- OP, D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
	024- OP, D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
	RAR N-1	
	Virement de la section fonctionnement	400 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES	584 983,98 €
TOTAL Investissement sans report		
Excédent d'investissement reporté		23 466,40 €
TOTAL Investissement avec report		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		608 450,38 €

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
le Conseil Municipal de la COMMUNE de BARRAN,	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	8 846,46
- un excédent reporté de :	30 255,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 408,95
- un excédent d'investissement de :	54 694,45
- un déficit des restes à réaliser de :	20 000,00
Soit un excédent de financement de :	34 694,45
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	21 408,95
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	21 408,95
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	54 694,45
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.	

OBJET : TARIFS REDEVANCE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de déterminer les tarifs du service d'assainissement. Monsieur le Maire rappelle que à la suite de la délibération en date du 21 janvier 2025 la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, depuis le 1^{er} janvier 2025 .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
DECIDE de faire évoluer les tarifs de la redevance d'assainissement de la manière suivante :

Pour les usages domestiques

- * redevance de branchement annuelle 50,00 €
- * redevance sur consommation 1,40 € /m3
- * redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif 0.105€ / m3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ASSAINISSEMENT

		BP 2026
FONCTIONNEMENT		
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 908,95 €
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	7 000,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	22 358,95 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 550,00 €
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00 €
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00 €
	68 - DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	500,00 €
	042 - OPERATIONS D ORDRE (amortissements)	6 591,42 €
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	3 500,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	50 700,37 €
	70 - PRODUITS DES SERVICES	29 291,42 €
*002	Excédent de fonctionnement reporté	21 408,95 €
	TOTAL DES RECETTES	50 700,37 €

		BP 2026
INVESTISSEMENT		
	16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	- €
	20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
	21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 285,87 €
	27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €
	REPORT DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- €
	RAR N-1	20 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	61 285,87 €
	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	- €
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €
	042 - OPERATIONS D ORDRE (amortissements)	6 591,42 €
	RAR N-1	- €
	Virement de la section fonctionnement	- €
	Excédent d'investissement reporté	54 694,45 €
	TOTAL DES RECETTES	61 285,87 €

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
Le Conseil Municipal de la COMMUNE de BARRAN,	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	1 716,25
- un excédent reporté de :	22 815,08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 098,83
- un déficit d'investissement de :	40 415,39
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	40 415,39
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	21 098,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	21 098,83
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	40 415,39
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.	

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET LOTISSEMENT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026		
le Conseil Municipal de la COMMUNE de BARRAN,		
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	80 774,39
Recettes	:	80 774,39
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	90 598,83
Recettes	:	90 598,83
Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	80 774,39 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	80 774,39 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	90 598,83 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	90 598,83 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- La cérémonie du 8 mai aura lieu l'après-midi ; le départ de la halle se fera à 16h00 en direction du Monument aux Morts. (organisation commission fêtes et cérémonies)
- Local commercial Saint Sauveur : Monsieur le Maire a reçu une proposition de location du local. Après discussion le local sera loué en l'état à compter du 1^{er} juillet, 2 mois de loyer seront offerts pour la réalisation de travaux de peinture et le montant sera fixé à 280€. Une décision du Maire dans le cadre de ses délégations sera prise ultérieurement.
- Local coiffeuse : Mme DUBOS doit entrer en contact avec le CFA pour l'installation d'une nouvelle coiffeuse à Barran.
- Terrains lotissement la Couloumère : des annonces vont être publiées afin de vendre les derniers lots restants. (M. le Maire)
- Gîte pèlerin : une réunion sera fixée avec les bénévoles pour la gestion du gîte (M. le Maire)
- CCAS : les gérants du Proxi acceptent de réaliser des livraisons pour les personnes âgées. (Mme PUJOS)
- La commune ayant investi dans une tondeuse autoportée en 2024 il est proposé de mettre en vente l'ancien tracteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire
Emerick DALLA-BARBA



Le Secrétaire de séance
Virginie PUJOS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a series of loops and a long vertical stroke.